



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 35006

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le diabète, maladie qui concerne environ trois millions de personnes en France, soit 5 % de la population. Révélé par l'Organisation mondiale de la santé, le nombre de diabétiques en 2020 aura quasiment doublé au niveau international. La France est touchée par la croissance du diabète de type 2 (DT2), appelé diabète gras. Pouvant être qualifié « d'épidémique », le DT2 coïncide avec l'évolution inquiétante. L'obésité touche, en 2012, 15 % de la population adulte, correspondant à un peu plus de 6,9 millions d'obèses, soit environ 3,3 millions de plus qu'en 1997. L'âge élevé, la sédentarité et le surpoids sont les principaux facteurs de risque du diabète de type 2 qui représente 90 % des diabètes, les deux derniers étant accessibles à la prévention. Le traitement d'un patient diabétique peut coûter à l'assurance maladie de 601 euros aux premiers symptômes à 41 718 euros lorsque la maladie se complique. Deux diabétiques sur trois sont en affection longue durée pour un coût de près de neuf milliards d'euros, avec une augmentation de près de 10 % par an. C'est pourquoi, au vu de ces éléments, elle lui demande les intentions du Gouvernement quant à la mise en œuvre d'une campagne de prévention pour combattre ce fléau dès le plus jeune âge et lutter efficacement contre ce problème de santé publique.

Texte de la réponse

L'épidémie d'obésité qui atteint tous les pays du monde annonce un problème de santé publique encore plus grave : celui d'une épidémie de diabète. L'organisation mondiale de la santé (OMS) évalue à 366 millions le nombre de diabétiques dans le monde en 2030. Le risque de présenter un diabète de type 2 est majoré par certains facteurs de risques, notamment un surpoids ou une obésité. Ce diabète de type 2 est fréquent : il représente 90 % des diabètes. C'est lui qui augmente de façon alarmante depuis dix ans en France. La lutte contre cette épidémie de « diabésité » est un impératif autant sanitaire que social. En 2011, le seuil des 3 millions de personnes traitées pour diabète a été franchi. Sur les dix dernières années, les effectifs de patients traités ont augmenté annuellement de 5,4 % en moyenne. Une projection tendancielle amènerait les dépenses directement liées au diabète à 11,3 Mds€ en 2017, soit une croissance de 70 % par rapport à 2010. L'essentiel de la croissance est lié à la progression des effectifs de patients traités (source CNAMTS - rapport charges et produits 2013). Le Gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner sans tarder les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable. Une prévention qui se fonde sur la responsabilisation de nos concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants. Parce qu'il n'y a plus de temps à perdre, le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 14 avril 2015, en son article 5, introduit le principe d'une présentation graphique adaptée de l'information nutritionnelle, reposant sur un logo et un code couleur facilement reconnaissables. Cette disposition - plébiscitée par les représentants des consommateurs et les professionnels de la santé publique - rendra aisément compréhensibles les nombreuses informations portées sur les emballages des produits alimentaires. Piloté par la direction générale de la santé, un groupe de concertation, qui associe des distributeurs, des industriels, des associations de consommateurs et des scientifiques, est chargé de réfléchir à la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif, qui est fondé sur le

volontariat. Plusieurs réunions seront organisées dans les prochains mois afin d'aboutir d'ici le mois de juillet 2015 à une recommandation de portée nationale, proposant un modèle graphique unique.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35006

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7963

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3382